SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS VAHE et Cie à VILLEURBANNE

Description de l'établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 26/07/2019

Nom: VAHE et Cie

Adresse: 16RUE MANSARD

Commune principale: VILLEURBANNE (69266)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : E13 - Blanchiment, teinture, impression

Description: Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 31/05/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant: SSP00064650101

Ancien identifiant SIS: 69SIS11076

Description¹: Le site a accueilli des activités d'ennoblissement et d'apprêt de textiles de toute

nature.

La présence notamment d'hydrocarbures et de solvants chlorés a été détectée

dans les sols et la nappe.

Le dernier exploitant a été radié du registre du commerce et des sociétés. L'état du terrain n'a pas été jugé compatible avec un usage industriel.

D'autre part, un diagnostic a été réalisé en 2019 dans le cadre d'un projet de construction. Il signale un état des sols compatible avec le projet qui devra respecter notamment les dispositions suivantes :

- La création d'espaces verts sur des sols maintenus en place n'est pas possible,
- Les espaces verts pourront être réalisés uniquement après décaissement sur 1 mètre de profondeur des sols

de surface et remplacement par une couche de terre végétale saine.

- L'état des milieux est compatible avec l'infiltration des eaux pluviales dans la mesure où le système n'est pas

mis en place au droit des remblais de surface et des zones présentant des anomalies.

- L'obligation de prise en compte de la qualité du sous-sol en cas de modification de l'usage ou des
- aménagements du site.
- La conservation de la mémoire de l'état du site et de ces recommandations.
- réaliser une réception fond de fouille et bord de fouille après décaissement de l'emprise du sous-sol et des zones polluées.





A noter : le site a accueilli d'anciennes activités de fabrication de robinetterie et mécanique de précisions (fiche BASIAS RHA6903188), un garage automobile (fiche BASIAS RHA6909738) et une carrosserie automobile (fiche BASIAS RHA12141).

Documents associés²: Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 26/07/2019

Description³:

Dans le cadre de la démarche de cessation d'activité, l'arrêté préfectoral du 19 mars 2007 prescrit à l'exploitant la réalisation d'un dossier de cessation d'activité.

L'arrêté préfectoral du 29 mai 2007 prescrit quant à lui la réalisation d'un diagnostic de pollution des sols.

* Diagnostic de sols potentiellement pollués réalisé par SOCOTEC INDUSTRIES (rapport n°13T1/08/141 du 23 janvier 2008)

15 sondages ont été conduits jusqu'à une profondeur maximale de 4 m les 29 et 30 novembre 2007. Les paramètres recherchés étaient : les 8 métaux lourds, les hydrocarbures totaux (HCT), les composés organo-halogénés volatils (COHV), les hydrocarbures aromatiques monocycliques (BTEX), les formaldéhydes, phényls et diphényls. Les résultats des investigations ont montré :

- au niveau de l'atelier des rames (S2) : une contamination par du cuivre, du plomb, du zinc et de tétrachloroéthylène ;
- au niveau du flockage (S13) : une contamination par du tétrachloroéthylène et une légère contamination par des HCT ;
- au niveau du laboratoire d'impression (S6) : une contamination par du cuivre et du formaldéhyde :
- au niveau des compresseurs (S7): une contamination par des HCT;
- au niveau du local humide (S9) : une contamination par du tétrachloroéthylène, du toluène et du benzène ;
- au niveau du local de stockage, ancien atelier mécanique (S10) : une contamination par des HCT ;
- au niveau des bassins de décantation (S15) : une contamination par du formaldéhyde.

Les analyses réalisées sur l'eau du puits montrent la présence de COHV (à des teneurs inférieures aux seuils en vigueur).

En conclusion de cette étude, et dans le cadre d'un réaménagement du site, il est recommandé de réaliser :

- un diagnostic approfondi afin de déterminer les extensions des contaminations mises en évidence ;
- une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) afin de vérifier la compatibilité du site avec le projet d'aménagement.

L'arrêté préfectoral du 22 janvier 2010 prescrit la réalisation de sondages complémentaires, des forages supplémentaires, ainsi qu'un mémoire de réhabilitation du site (mesures de gestion).

* Investigations complémentaires de sols, surveillance de la qualité des eaux souterraines, schéma conceptuel réalisé par SOCOTEC INDUSTRIES (rapport n°13T1/10/1120 du 3 août 2010)





18 sondages ont été réalisés (T1 à T17) jusqu'à 3 m les 21 et 22 juin 2010. 2 piézomètres ont été forés le 5 juillet 2010 (PZ1 et PZ2). Un puits est présent sur le site, servant de 3è ouvrage de référence. Les eaux souterraines ont été prélevées le 12 juillet 2010.

La teneur autorisée dans l'eau en hydrocarbures (1 mg/l) est dépassée sur les deux piézomètres (1,2 et 9,28 mg/L). Le seuil réglementaire de la somme des tri et tétrachloroéthylène (10 μ g/L) est dépassé sur les trois ouvrages (15 au droit de PZ2 en amont, 15,3 au droit du puits en aval et 17 μ g/L au droit de PZ1 en amont). Notons que les ouvrages étant distants les uns des autres d'environ 35 m, ils présentent un faible différentiel de côte piézométrique (à peine 1 cm). L'amont et l'aval hydraulique ne sont donc pas déterminés avec certitude.

* Investigations complémentaires de sols, surveillance de la qualité des eaux souterraines, schéma conceptuel réalisé par SOCOTEC INDUSTRIES (rapport n°13T1/10/1568 du 15 octobre 2010)

9 sondages ont été réalisés dans les sols (F1 à F9).

Les études précédentes ont permis de définir trois zones polluées :

- le local des compresseurs (sondages S7 et T16) : contamination par des hydrocarbures, environ 25 m^2 sur 1 m de profondeur ;
- le laboratoire impression (sondage T6) : contamination par des hydrocarbures, environ 40 m^2 sur au moins 1 m de profondeur ;
- l'atelier des calandres (sondages T13, F3, F4, F5 et F6) : contamination par le tétrachloroéthylène, sur une profondeur de 1 m (ponctuellement 2 m au droit de T13 et F5), sur une surface maximale de 450 m².
- * Plan de gestion réalisé par SOCOTEC INDUSTRIES (rapport n°13T1/10/1958 du 1er décembre 2010)

Réhabilitation:

L'étude a évalué le coût d'élimination des terres contaminées du local des compresseurs, du laboratoire impression et le coût du démantèlement des cuves aériennes de fioul.

Schéma conceptuel:

Afin de prévenir le risque de lixiviation, aucun apport de terre végétale ne sera effectué au droit des zones polluées. La mise en place d'un recouvrement étanche sera privilégiée pour ces zones.

Les sources sont les sols superficiels et les eaux souterraines. Compte tenu du classement des parcelles dans le PLU, l'usage industriel, tertiaire ou commercial est retenu. Les cibles seront les futurs employés et futurs clients. Les voies d'exposition sont ainsi :

- l'inhalation des substances volatiles présentes dans les sols et leur transfert sous forme gazeuse vers l'air ambiant (intérieur et extérieur) depuis l'atelier des calandres (scénario 1) ;
- l'inhalation des substances volatiles présentes dans les sols et leur transfert sous forme gazeuse vers l'air ambiant (intérieur et extérieur) depuis les autres zones (scénario 2) ;
- l'inhalation des substances volatiles présentes dans les eaux souterraines et leur transfert sous forme gazeuse vers l'air ambiant (intérieur et extérieur) (scénario 3).





* Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires réalisé par SOCOTEC INDUSTRIES (rapport n°F13T1/10/1940 du 9 décembre 2010)

Les concentrations maximales des paramètres détectés, ou moyennes sur la même profondeur de plusieurs sondages situés dans la même zone ont été retenues pour les calculs de risque. Les résultats de la caractérisation des risques sanitaires concluent à un risque inacceptable au droit de l'atelier des calandres (scénario 1).

L'indice de risque pour les autres zones (scénario 2) est inacceptable (risque dû aux hydrocarbures à chaînes de 10 à 12 atomes de carbone). Le risque devient acceptable lorsque la concentration de tétrachloroéthylène dans les sols de l'atelier des calandres est ramenée à 4 mg/kg et que celle en hydrocarbures (C10-12) est inférieure au seuil de détection au droit du sondage incriminé (en l'occurrence T6). Ces hydrocarbures n'ont été détectés qu'au droit de ce sondage ainsi que l'ouvrage S7 du local des compresseurs.

L'élimination des terres visées rendrait donc le risque du scénario 2 acceptable.

Bilan coûts/avantages:

Le plan de gestion a comparé l'excavation et le traitement hors site des terres de l'atelier des calandres avec leur traitement in situ par venting. La solution de l'excavation semble la plus adaptée techniquement et économiquement. Elle nécessite toutefois une démolition au moins partielle des bâtiments pour pouvoir être mise en œuvre. En cas de modifications importantes des caractéristiques des bâtiments, l'EQRS devra être actualisée.

Afin de pouvoir clôturer l'instruction du dossier, des dispositions ont été demandées par l'arrêté préfectoral complémentaire du 2 mai 2011 à Vahe et à SNV 2 :

- compléter la mise en sécurité du site;
- réaliser une campagne d'analyse des eaux souterraines supplémentaire ;
- traiter ou excaver les zones contaminées ; en cas de traitement in situ, décrire les conditions de mise en œuvre des opérations de venting concernant la récupération des gaz et l'élimination des déchets ;
- réaliser un dossier de servitudes.

Les deux premières prescriptions ont été respectées.

Les justificatifs d'inertage de la cuve de fluide thermique et de fioul ont été transmis par Maître BAULAND (pour le compte de VAHE) respectivement les 11 juillet 2011 et 31 octobre 2011. Les résultats de la campagne d'analyse des eaux souterraines ont été transmis à l'administration en 2012. Cette seconde campagne ne montre aucun impact significatif sur les eaux souterraines. A noter que l'impact identifié en tétrachloroéthylène est constaté sur tous les ouvrages (y compris le piézomètre amont) et ne peut être imputé aux activités de VAHE/S.N.V.II. Selon le bureau d'études SOCOTEC, il s'agit vraisemblablement de fond géochimique urbain de la commune de Villeurbanne.

Les deux autres dispositions, en particulier le traitement des zones polluées, n'ont pas été respectées.





Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, la société VAHE & Cie est finalement radiée du RCS le 21/06/2017.

De même, la société S.N.V.II est radiée du RCS le 25/04/2019.

Ainsi, les 2 exploitants visés par les arrêtés préfectoraux du 2 mai 2011 sont considérés par l'Inspection des ICPE comme "défaillants" : d'un point de vue administratif, leur responsabilité ne peut plus être recherchée.

Considérant également que la pollution sur site :

- apparait superficielle et relativement bien délimitée;
- n'a pas impacté significativement les eaux souterraines, et n'est donc pas de nature à influencer la qualité des milieux hors site;

l'Inspection des installations classées propose au préfet du Rhône d'inscrire le site en Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Les changements d'usage ultérieurs du site devront être gérés selon les dispositions de l'article L.556-2 du code de l'environnement.

suspecté(s):

Polluant(s) identifié(s) ou Metaux et métalloïdes / Arsenic

Benzène et dérivés / Somme de benzene, toluene, ethylbenzene, xylenes

Metaux et métalloïdes / Cuivre

HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés)

Hydrocarbures et indices liés

Metaux et métalloïdes / Plomb

COHV, solvants chlorés, fréons

Metaux et métalloïdes / Zinc

Hydrocarbures et indices liés

COHV, solvants chlorés, fréons

Documents associés :

Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Villeurbanne	1	ВМ	0210	69
Villeurbanne	1	ВМ	0211	69
Villeurbanne	1	ВМ	0212	69
Villeurbanne	1	ВМ	0214	69
Villeurbanne	1	ВМ	0216	69



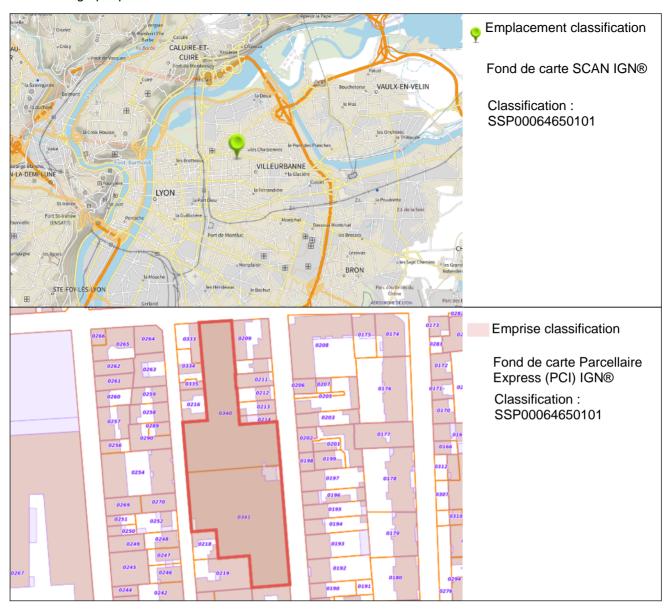


Villeurbanne	1	ВМ	0218	69
Villeurbanne	1	ВМ	0219	69
Villeurbanne	1	ВМ	0334	69
Villeurbanne	1	ВМ	0335	69
Villeurbanne	1	ВМ	0340	69
Villeurbanne	1	ВМ	0341	69





Plans cartographiques:



Coordonnées du centroïde (Web Mercator):

Long.: 542376.9059973051, Lat.: 5743404.876900084

Superficie estimée : 6130 m²

^{2 -} Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques





^{1 -} Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)